



HAUTE-SAVOIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°74-2023-309

PUBLIÉ LE 5 DÉCEMBRE 2023

Sommaire

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie / Cabinet

74-2023-11-30-00018 - MODIFICATION D UN MEMBRE DE LA COMMISSION
DE VIDEOPROTECTION OLIVIER BARRY (6 pages)

Page 3

74_Préf_Préfecture de Haute-Savoie

74-2023-11-30-00018

MODIFICATION D UN MEMBRE DE LA
COMMISSION DE VIDEOPROTECTION OLIVIER
BARRY



**PRÉFET
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des sécurités
Bureau des polices administratives
Pôle des activités réglementées**

Le préfet de la Haute-Savoie

Le 30/11/2023

Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

**Arrêté n°Pref-cabinet-BPA-2023/840 fixant la composition et
le fonctionnement de la commission départementale de vidéoprotection**

VU le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L.251-1 et suivants ainsi que R.251-7 et suivants ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 11 ;

VU le décret du 20 juillet 2022, nommant Monsieur Yves LE BRETON, préfet, en qualité de préfet de la Haute-Savoie ;

VU le décret du 8 septembre 2021, nommant Madame Animya N'TCHANDY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral du 23 août 2022, portant délégation de signature à Madame Animya N'TCHANDY, sous-préfète, directrice de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ;

VU la désignation d'un membre suppléant par le président de la chambre de commerce et d'industrie en date du 1^{er} septembre 2017 ;

VU la désignation par le préfet d'une personnalité qualifiée en date du 10 décembre 2018 ;

VU la désignation d'un membre titulaire par le président de la chambre de commerce et d'industrie en date du 29 octobre 2019 ;

VU le courrier de la première présidente de la cour d'appel de Chambéry en date du 16 mai 2022 désignant Madame Valérie ESCALLIER pour assurer les fonctions de présidente titulaire de la commission départementale de vidéoprotection de la Haute-Savoie ;

VU le courrier électronique de l'association des maires, adjoints et conseillers départementaux de Haute-Savoie en date du 30 octobre 2023, désignant Monsieur Olivier BARRY, maire délégué de Seynod, en tant que représentant suppléant de la commission départementale de vidéoprotection de la Haute-Savoie ;

SUR proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet du préfet :

Direction des services départementaux
de la Préfecture de Haute-Savoie
11, rue de la Préfecture
74000 ANNECY

LE PRÉFET DE HAUTE-SAVOIE

Enjoint Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

Monsieur

A R R E T E

Article 1^{er} : La commission départementale de vidéoprotection de la Haute-Savoie siège à la préfecture de la Haute-Savoie.

L'agent chargé du secrétariat, désigné par le préfet, assiste aux délibérations de la commission.

Le procès-verbal indique le nom et la qualité des membres présents, les questions traitées au cours de la séance.

Dans le cadre de ses attributions principales, la commission départementale de vidéoprotection de la Haute-Savoie est, sauf exceptions de la défense nationale ou cas d'urgence, consultée préalablement à la décision préfectorale sur toutes les demandes d'autorisation de vidéoprotection et de modification de systèmes existants.

Les membres de la commission ne peuvent prendre part aux délibérations lorsqu'ils ont un intérêt personnel à l'affaire qui en est l'objet.

Le quorum est atteint lorsque la moitié au moins des membres composant la commission sont présents.

Lorsque le quorum n'est pas atteint, la commission délibère valablement sans condition de quorum après une nouvelle convocation portant sur le même ordre du jour et spécifiant qu'aucun quorum ne sera exigé.

La commission se prononce à la majorité des voix des membres présents. En cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Tout membre de la commission peut demander qu'il soit fait mention de son désaccord avec l'avis rendu.

Article 2 : Sur chaque demande d'autorisation dont elle est saisie, la commission entend un représentant de la police nationale ou de la gendarmerie nationale territorialement compétent ou un agent des douanes ou des services d'incendie et de secours.

La commission peut demander à entendre le pétitionnaire ou solliciter tout complément d'information sur les pièces du dossier et, le cas échéant, solliciter l'avis de toute personne qualifiée qui lui paraîtrait indispensable pour l'examen d'un dossier particulier.

Article 3 : Sauf urgence, les membres de la commission reçoivent une convocation comportant l'ordre du jour et les documents nécessaires à l'examen des demandes qui y sont inscrites.

Le délai raisonnable dans lequel la commission doit émettre son avis sur une demande d'autorisation est de 3 mois. Il peut être prolongé d'un mois à la demande de la commission.

Article 4 : La présidente de la commission est rémunérée sous forme de vacations dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 30 mai 1997 relatif à la rémunération des membres de la commission départementale de vidéoprotection.

Article 5 : Sont nommés membres de la commission départementale de vidéoprotection de la Haute-Savoie dans la limite de trois ans renouvelable une fois :

1° En qualité de présidente désignée par la première présidente de la cour d'appel de Chambéry :

- Titulaire : Mme Valérie ESCALLIER, vice-présidente au tribunal judiciaire d'Annecy, nommée le 1^{er} juin 2022.

2° Membres désignés par le directeur de l'association des maires, adjoints et conseillers départementaux de Haute-Savoie :

- Titulaire : Monsieur Patrick ANTOINE, maire de VETRAZ-MONTHOUX, nommé le 17 décembre 2020,

- Suppléant : Monsieur Olivier BARRY, maire délégué de Seynod, nommé le 30 octobre 2023.

3° Membres désignés par le président de la chambre de commerce et d'industrie de Haute-Savoie :

- Titulaire : Monsieur Alexis GABREAU, directeur de centres, LA GALERIE VAL SEMNOZ à SEYNOD, représentant la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie, nommé le 12 novembre 2019,

- Suppléante : Madame Annie DUFOUR, représentant la chambre de commerce et d'industrie de la Haute-Savoie, nommée le 1^{er} septembre 2017.

4° Personnalité qualifiée désignée par le préfet :

- Titulaire : Madame Jocelyne GERMAIN, fonctionnaire retraitée de la préfecture de la Haute-Savoie, nommée le 28 décembre 2018.

Article 6 : L'arrêté n°Pref-cabinet-BSI/BPA-2022-328 du 23 mai 2022 fixant la composition et le fonctionnement de la commission départementale de vidéoprotection est abrogé.

Article 7 : Madame la directrice du cabinet du préfet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la Haute-Savoie.

Pour le préfet,
la directrice de cabinet



Animya N'TCHANDY

VOIES ET DELAIS DE RECOURS

Le présent arrêté peut être contesté dans les deux mois suivants sa notification :

- soit par voie de recours gracieux formé auprès de M. le préfet de la Haute-Savoie,
- soit par voie de recours contentieux déposé devant le tribunal administratif de Grenoble.

Rue du 30^{ème} régiment d'infanterie - BP 2332 -
74034 Annecy cedex
Tel : 04 50 33 61 62
Mél : francoise.lepere@haute-savoie.gouv.fr
<http://www.haute-savoie.gouv.fr/>

Préfecture labellisée Qual-e-Pref
depuis le 18 décembre 2019.
Modules 1 et 7 : Relation générale avec
les usagers & Communication
d'urgence en cas d'événement majeur



Le préfet de Haute-Savoie

Le directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie

Monsieur le Directeur de la Préfecture de Haute-Savoie